

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Hesse Diluant PU spécial DV 4935

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisations identifiées

	REACHSET 1000
SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

	REACHSET 2001
SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité fabricant

Hesse GmbH & Co. KG

Warendorfer Strasse 21

59075 Hamm

No. de téléphone +49 (0) 2381 963-00

No. Fax +49 (0) 2381 963-849

Adresse e-mail ps@hesse-lignal.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Germany: +49 (0) 2381 788-612

Belgium: +32 (0) 70 24 52 45

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H336

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Aquatic Chronic 3 H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	Acétate d'éthyle; Acétate de n-butyle; Hydrocarbures, C9, aromatiques; Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
----------	--

Informations complémentaires

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3) .

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

No. CAS	108-65-6
No. EINECS	203-603-9
Numéro d'enregistrement	01-2119475791-29

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Concentration	>= 25	< 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	STOT SE 3	H336	

Acétate de n-butyle

No. CAS	123-86-4
No. EINECS	204-658-1
Numéro d'enregistrement	01-2119485493-29

Concentration	>= 25	< 50	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	STOT SE 3	H336	Système nerveux
		EUH066	

Acétate d'éthyle

No. CAS	141-78-6
No. EINECS	205-500-4
Numéro d'enregistrement	01-2119475103-46

Concentration	>= 20	< 25	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 2	H225	
	Eye Irrit. 2	H319	
	STOT SE 3	H336	Système nerveux
		EUH066	

Hydrocarbures, C9, aromatiques

No. EINECS	918-668-5
Numéro d'enregistrement	01-2119455851-35

Concentration	>= 3	< 10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)			
	Flam. Liq. 3	H226	
	Asp. Tox. 1	H304	
	Aquatic Chronic 2	H411	
	STOT SE 3	H335	Voies respiratoires
	STOT SE 3	H336	Système nerveux
		EUH066	

Notent

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57) (si elle n'est pas répertoriée dans la section 3).

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. Si la personne est

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin. Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

En cas d'inhalation

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Tenir au chaud, au calme et sous une couverture. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin. Conduire chez le médecin.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Conduire chez le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes et les signes se traduiront par des céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience. Une concentration élevée de vapeurs peut irriter les yeux et le système respiratoire et produire des effets narcotiques.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Traitement

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Recommandés: mousse résistant aux alcools, CO₂, poudres, pulvérisation d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira une épaisse fumée noire. En cas d'incendie, des produits de décomposition dangereux peuvent se dégager. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Autres données

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Veiller à assurer une aération suffisante. Ne pas inhaler les vapeurs. Ne pas inhaler les gaz. Ne pas inhaler les brouillards.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux. Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. En cas de dégagement gazeux ou de déversement dans les eaux d'écoulement, le sol ou les canalisations d'égout, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et des tensio-actifs en observant les réglementations en vigueur. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants. Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. N'utiliser qu'avec une ventilation/protection personnelle adéquate. Veiller à assurer une aération suffisante. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition. éviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistilage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. De plus, ce produit ne doit être utilisé que dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition. La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à la terre lors des transvasements. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Porter des chaussures à semelle conductrice. Ne pas utiliser d'outils pouvant provoquer des étincelles. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 3 Liquides inflammables

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de toute flamme

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Stocker en prenant en compte les particularités des législations nationales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition, si disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m ³	100	ppm(V)
Etablie le: 12/2009				

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Liste	VL (B)			
Valeur	275	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	550	mg/m ³	100	ppm(V)
Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: D; Etablie le: 01/2020				

Acétate d'éthyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	734	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1468	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 02/2017				

Acétate d'éthyle

Liste	VL (B)			
Valeur	734	mg/m ³	200	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	1468	mg/m ³	400	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Acétate de n-butyle

Liste	VL (B)			
Valeur	238	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	712	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 01/2020				

Acétate de n-butyle

Liste	Directive 2017/164 EG			
Valeur	241	mg/m ³	50	ppm(V)
Valeur limite à courte terme	723	mg/m ³	150	ppm(V)
Etablie le: 10/2019				

Autres données

-

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)		
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)		
Durée d'exposition	Long-terme		
Voie d'exposition	par inhalation		
mode d'effet	Effet systémique		
Concentration	275		mg/m ³

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	153,5	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,67	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	33	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	54,8	mg/kg

Acétate de n-butyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	600	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	6	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	300	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	35,7	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	35,7	mg/m ³

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	25	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	11	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	150	mg/kg

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	32	mg/kg

Acétate d'éthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	63	mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	734	mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
-------------	--------------------------------	--

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	1468	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Travailleurs (professionnelle)	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1468	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Court terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	734	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition par la peau	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	37	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	367	mg/m ³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	Exposition orale	
mode d'effet	Effet systémique	

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Concentration	4,5	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long-terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	367	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,0635	mg/l
Valeur type	PNEC	
Conditions	communiqué sporadique	
Concentration	6,35	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	3,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	sédiments d'eau de mer	
Concentration	0,329	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0,29	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l

Acétate de n-butyle

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	0,18	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0,018	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	35,6	mg/l

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Valeur type	PNEC		
Type	Eeau		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	0,36		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	0,981		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,0981		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,0903		mg/kg
Acétate d'éthyle			
Valeur type	PNEC		
Type	Eau salée		
Concentration	0,026		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Eau douce		
Concentration	0,26		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	Sol		
Concentration	0,24		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	STP		
Concentration	650		mg/l
Valeur type	PNEC		
Type	sédiments d'eau de mer		
Concentration	0,125		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Type	Sédiment d'eau douce		
Concentration	1,25		mg/kg
Valeur type	PNEC		
Conditions	communiqué sporadique		
Concentration	1,65		mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

L'utilisateur s'engage à respecter les valeurs limite d'exposition professionnelle nationale ou les valeurs limite applicables. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant \geq 0,7 mm

Temps de pénétration \geq 30 min

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
La limite de l'odeur	
Remarque	non déterminé
valeur pH	
Remarque	non déterminé
Point de fusion	
Remarque	non déterminé
Point de congélation	
Remarque	non déterminé
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Valeur	74 à 200 °C
Point d'éclair	
Valeur	14 °C
Taux d'évaporation	
Remarque	non déterminé

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

inflammabilité (solide, gaz)

non déterminé

limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Remarque non déterminé

Pression de vapeur

Remarque non déterminé

Densité de vapeur

Remarque non déterminé

Densité

Valeur	env.	0,924			kg/l
température		20	°C		

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

solubilité(s)

Remarque non déterminé

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque non déterminé

Température d'inflammabilité

Remarque non déterminé

température de décomposition

Remarque non déterminé

Viscosité

Remarque non déterminé

Temps d'écoulement

Valeur	20	à	48	s
température	20	°C		
méthode	DIN EN ISO 2431 - 3 mm			

propriétés explosives

évaluation non déterminé

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations**Elément non volatile**

Valeur	0	%
méthode	valeur calculée	

Autres données

Ces informations ne sont pas disponibles.

10. Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.4. Conditions à éviter

Isoler des sources de chaleurs, d'étincelles et de flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NOx), une épaisse fumée noire, Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion/irritation cutanée

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation

irritant

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Acétate d'éthyle**

Espèces

lapin

Période d'observation

24 h

évaluation

Irritant pour les yeux.

Source

2 (reliable with restrictions)

sensibilisation

méthode

Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Mutagénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

méthode Méthode de calcul (règlement (CE)1272/2008)
 Remarque Les critères de classification sont remplis.
 évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

exposition répétée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Acétate d'éthyle**

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
 organes : Système nerveux
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

Acétate de n-butyle

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.
 organes : Système nerveux
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
 Voie d'exposition par inhalation
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT un.
 Remarque Effets narcotiques possibles (somnolence, vertiges).

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT rép.
 évaluation Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
 organes : Système nerveux

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons (Composants)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
CL 50	9,2		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Daphnia magna		
EC50	3,2		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Daphnia magna		
NOEC	2,14		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Toxicité pour les algues (Composants)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)		
EC50	2,6	à	2,9 mg/l
Durée d'exposition	72	h	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Biodégradabilité (Composants)

Hydrocarbures, C9, aromatiques

évaluation	Facilement biodegradable.		
------------	---------------------------	--	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

coefficient de partage: n-octanol/eau

Remarque	non déterminé
----------	---------------

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Mobilité dans le sol

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes

Indications générales

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Information supplémentaire sur l'écologie

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants

Code de déchets CEE 200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

14. Informations relatives au transport




Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1263	1263	1263
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES	PAINT RELATED MATERIAL	PAINT RELATED MATERIAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Prescription particulière	640D		
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	2		

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV

COV (CE) 100 % 924 g/l

Autres informations

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Tous les composants sont contenus dans l'inventaire PICCS.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire IECSC.

Tous les composants sont inclus dans l'inventaire ECL.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance / du mélange à une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

abréviations

ADR - Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID - Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 IMDG - International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA - International Air Transport Association
 IATA-DGR - Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO-TI - Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
 GHS - Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS - Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 GefStoffV - Gefahrstoffverordnung (Ordinance on Hazardous Substances, Germany)
 LOAEL - Lowest Observed Adverse Effect Level
 LOEL - Lowest Observed Effect Level
 NOAEL - No Observed Adverse Effect Level
 NOEC - No Observed Effect Concentration
 NOEL - No Observed Effect Level
 OECD - Organisation for Economic Cooperation and Development
 VOC - Volatile Organic Compounds

Les changements par rapport à la dernière version seront mis en évidence en marge (**). Cette version remplace toutes les versions précédentes.

Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité.

Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Les informations ci-inclus ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie de certaines propriétés.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES005 - Applications industrielles: pulvérisation industrielle (à l'intérieur)

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU3	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC7	Pulvérisation dans des installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale**Utilisation**

ERC4	Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles
ERC5	Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat

liquide

Quantité maximale par durée ou opération

Jours d'émission par site: <= 300

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	140603 - autres solvants et mélanges de solvants 200113 - solvants
---------------------	---

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE	070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
---------------------	---

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	---

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Contributing exposure scenario controlling worker exposure

Utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

Etat liquide

Quantité maximale par durée ou opération

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures.
Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Principalement utilisé dans des systèmes fermés. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.
Matière des gants
Matériau approprié caoutchouc butyle
Épaisseur du gant >= 0,7
Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Estimation d'exposition et référence bibliographique

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	27,54 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,1
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC7
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	2,14 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,01
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	27,43 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,18
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU3
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	13,71 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,09
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC7

inhalation, long terme - local et systémique

Utilisation à l'intérieur

60,5 mg/m³

ECETOC TRA

0,126

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC10

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC13

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'intérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

PROC13

inhalation, long terme - systémique

Utilisation à l'extérieur

242 mg/m³

ECETOC TRA

0,504

Acétate de n-butyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)

PROC

méthode d'évaluation

estimation de l'exposition

estimation de l'exposition (méthodique)

ratio de caractérisation du risque (RCR)

substance principale

SU3

PROC7

cutanée, long terme - systémique

63 mg/kg/d

ECETOC TRA

0,034

Acétate d'éthyle

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)

SU3

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

PROC
méthode d'évaluation
estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation
estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

Travailleurs (industriels)

SU (Secteur d'Utilisation)
PROC
méthode d'évaluation
estimation de l'exposition
estimation de l'exposition (méthodique)
ratio de caractérisation du risque (RCR)
substance principale

PROC7
inhalation, long terme - local
734 mg/m³
ECETOC TRA
0,075
Acétate d'éthyle

SU3
PROC10
cutanée, long terme - systémique
63 mg/kg/d
ECETOC TRA
0,011
Acétate d'éthyle

SU3
PROC10
inhalation, long terme - local
734 mg/m³
ECETOC TRA
0,075
Acétate d'éthyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.

Annexe à la fiche de données de sécurité amplifiée (FDSa)

Titre abrégé du scénario d'exposition

ES007 - Utilisations professionnelles: la pulvérisation non industrielle (à l'intérieur)

Utilisation de la substance/préparation

Pour le traitement de surface du bois et d'autres matériaux

Utilisation

SU22	Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
ERC8a	Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts
ERC8c	Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
PROC11	Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

scénarios d'exposition de contribution à la gestion de l'exposition environnementale

Utilisation

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts

ERC8c Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Etat liquide**Quantité maximale par durée ou opération**

Jours d'émission par site: <= 250

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante
 Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts.
 Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

eaux usées

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. acheminer l'eau de la cabine de pulvérisation, après l'avoir soumise à un traitement préliminaire mécanique, dans une station de traitement des eaux usées.

air vicié

Conserver le conteneur fermé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Sol

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

Déchets de résidus

Code de déchets CEE 140603 - autres solvants et mélanges de solvants
 200113 - solvants

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.
 Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.
 Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

produit modifié

Code de déchets CEE 070304 - autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 150110 - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.
 Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Scénario d'exposition concourant à la maîtrise de l'exposition des ouvriers (professionnel)

Titre abrégé du scénario d'exposition

Numéro de la matière: CES014

Utilisation

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

Etat liquide**Quantité maximale par durée ou opération**

Durée d'exposition	<=	8	h/d
Fréquence d'exposition	<=	220	d/a

Autres conditions d'utilisation pertinentes

Utilisation: Température ambiante

Le dessèchement / le durcissement a lieu à température ambiante ou à des températures supérieures. les substances organiques volatiles se volatilisent dans l'air ambiant.

Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi

mesures se référant à la substance et à la sécurité du produit

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. assurer une ventilation suffisante. ceci peut être obtenu par une aspiration d'air localisée ou générale. Porter un appareil respiratoire adapté si la ventilation n'est pas suffisante pour maintenir la concentration des vapeurs de solvant en dessous des valeurs limites d'exposition .

Protection respiratoire - Note

Eviter l'inhalation de vapeurs et aérosols de pistolage. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Type de Filtre recommandé: Masque respiratoire, filtre combiné A2/P2

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374.

Matière des gants

Matériau approprié caoutchouc butyle

Épaisseur du gant >= 0,7

Temps de pénétration >= 30

Cette recommandation est valable uniquement pour le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité et fournie par nos soins, et uniquement aux fins des utilisations prévues indiquées.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Suivre les instructions du fabricant de gants relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants.

Le temps de passage doit être supérieure à la durée d'utilisation finale du produit.

Les gants doivent être remplacés régulièrement, ainsi qu'en cas de signe de dommages de la matière constitutive du gant.

Le rendement ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques

Protection des yeux

porter des lunettes intégrales de protection conforme à la norme EN 166.

Protection du corps

Porter un vêtement de protection approprié. éloigner les vêtements souillés et les laver avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Estimation d'exposition et référence bibliographique**Travailleurs (professionnelle)**

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC13
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	55,08 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,2
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC13
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique
 estimation de l'exposition 13,71 mg/kg/d
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,09
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC10
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique
 estimation de l'exposition 137,71 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,5
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC10
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique
 estimation de l'exposition 27,43 mg/kg/d
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,18
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC11
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique
 Utilisation à l'intérieur
 estimation de l'exposition 27,54 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,1
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC11
 méthode d'évaluation cutanée, long terme - local et systémique
 Utilisation à l'intérieur
 estimation de l'exposition 2,14 mg/kg/d
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA
 ratio de caractérisation du risque (RCR) 0,01
 substance principale Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation) SU22
 PROC PROC11
 méthode d'évaluation inhalation, long terme - local et systémique
 Utilisation à l'extérieur
 estimation de l'exposition 55,08 mg/m³
 estimation de l'exposition (méthodique) ECETOC TRA

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,2
substance principale	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - local et systémique
estimation de l'exposition	Utilisation à l'extérieur
estimation de l'exposition (méthodique)	107,14 mg/kg/d
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,7
SU (Secteur d'Utilisation)	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
méthode d'évaluation	SU21
estimation de l'exposition	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition (méthodique)	Utilisation à l'intérieur
ratio de caractérisation du risque (RCR)	6 mg/kg/d
substance principale	ConsExpo v4.1
SU (Secteur d'Utilisation)	0,11
méthode d'évaluation	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
estimation de l'exposition	SU21
estimation de l'exposition (méthodique)	inhalation, long terme - systémique
ratio de caractérisation du risque (RCR)	Utilisation à l'intérieur
substance principale	6,83 mg/m ³
SU (Secteur d'Utilisation)	ConsExpo v4.1
méthode d'évaluation	0,6
estimation de l'exposition	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle
estimation de l'exposition (méthodique)	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	
substance principale	
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	Long-terme
estimation de l'exposition	par inhalation
estimation de l'exposition (méthodique)	242 mg/m ³
ratio de caractérisation du risque (RCR)	ECETOC TRA
substance principale	0,504
SU (Secteur d'Utilisation)	Acétate de n-butyle
PROC	
méthode d'évaluation	
estimation de l'exposition	
estimation de l'exposition (méthodique)	
ratio de caractérisation du risque (RCR)	
substance principale	
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition	63 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,022
substance principale	Acétate d'éthyle
Travailleurs (professionnelle)	
SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC10
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local
estimation de l'exposition	734 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,018
substance principale	Acétate d'éthyle

Nom commercial: Hesse Diluant PU spécial DV 4935

Version: 18 / BE

Date de révision: 05.08.2020

remplace la version: 17 / BE

Date d'impression 17.08.20

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	cutanée, long terme - systémique
estimation de l'exposition	63 mg/kg/d
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,034
substance principale	Acétate d'éthyle

Travailleurs (professionnelle)

SU (Secteur d'Utilisation)	SU22
PROC	PROC11
méthode d'évaluation	inhalation, long terme - local
estimation de l'exposition	734 mg/m ³
estimation de l'exposition (méthodique)	ECETOC TRA
ratio de caractérisation du risque (RCR)	0,018
substance principale	Acétate d'éthyle

Informations en matière de prévision d'exposition et instructions pour l'utilisateur en aval

Guide pour les utilisateurs en aval

L'utilisateur en aval détermine s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition à partir des informations fournies. Cette évaluation peut être fondée sur une expertise spécialisée ou sur l'application des outils proposés par l'ECHA pour la réalisation d'une évaluation des risques.